

(1)

(N° 14.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1877.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1878.

(Voir le N° 92, session 1876-1877, les N°s 5 et 17, session 1877-1878 de la  
Chambre des Représentants, et le N° 8 du Sénat.)

---

Présents : MM. DEVADDER, BISCHOFFSHEIM, et COGELS-OSY, Vice-Président-  
Rapporteur.

MESSIEURS.

Le Budget présenté primitivement par le Gouvernement pour 1878 s'élevait à 15,226,550 fr., présentant sur celui de l'exercice antérieur une augmentation de 51,580 fr. Depuis lors, M. le Ministre des Finances a présenté divers amendements qui se résument en une nouvelle augmentation de 48,400 fr., destinée en majeure partie à améliorer divers traitements. La somme totale des crédits demandés s'élève ainsi à 15,274,950 fr.

Les notes préliminaires au Budget, ainsi que les développements qui l'accompagnent, justifient les divers crédits.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 28 novembre, a adopté le Projet de Loi à l'unanimité.

Votre Commission, à l'unanimité de ses Membres présents, a l'honneur de vous proposer de lui faire aussi un accueil favorable.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*

J. COGELS-OSY.